

AFFAIRE N° 2. - Autorisation de passer un marché de gré à gré d'un montant de 2 094 280 Frs CFA avec les LABORATOIRES de BIOCHIMIE INDUSTRIELLE de FRANCE.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande l'autorisation de passer un marché de gré à gré d'un montant de 2 094 280 Frs CFA avec les LABORATOIRES de BIOCHIMIE INDUSTRIELLE de FRANCE pour la fourniture de peinture " ECLAROUTE " destinée au service des routes.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif de 1969 au Chapitre 936, article 609.

Je mets la question aux voix.

M. GALLARD. - Monsieur le Maire, est-ce que cette Maison est représentée à la Réunion ?

LE MAIRE. - Elle est représentée par M. Jean-Marc NOYER.

Mesdames et Messieurs, êtes-vous d'accord ? C'est la peinture dont on se sert pour matérialiser les passages protégés dans les rues.

M. BOURHIS. - Est-ce que c'est le même jaune qu'on retrouve sur la grille de l'Hôtel de Ville ?

LE MAIRE. - La partie supérieure de la hampe du drapeau français est également jaune.

Mon collègue, dans quelque temps le soleil fera son oeuvre et la peinture ne sera plus aussi jaune. Comme dit mon collègue BEDIER sur les goûts et les couleurs nous ne pouvons pas discuter. Il faudrait dans ce cas demander l'assentiment

de toute la population de Saint-Denis, au besoin faire un référendum pour savoir quelle est la couleur qui convient.

Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
Saint-Denis le 13 Mars 1969  
Le Secrétaire Général  
Signé: Sh. *[Signature]*  
Une copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires Financières  
Signé: Ch. *[Signature]*